



L'équipe : Gilles DUVAL - Maria MARTINS-DAEMS - Catherine DELEPINE - Francis BOISVIEUX - Joëlle MEUNIER - Laurette BENEUF

Réforme des retraites: ce qu'il faut savoir

Le projet gouvernemental de réforme des retraites repose essentiellement sur le recul de l'âge de départ à 62 ans d'ici à 2018. Mais ce projet a également de nombreuses autres conséquences et nous vous proposons de faire un tour d'horizon.

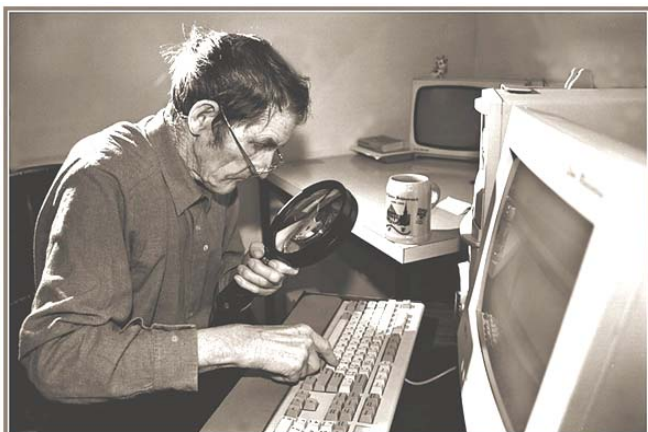
Pourquoi faut-il se mobiliser ?

Le projet gouvernemental prévoit que l'âge légal auquel il sera possible de prendre sa retraite passera de **60 à 62 ans** en 2018. Ce relèvement sera de 4 mois par an en fonction de votre année de naissance.

Date de naissance	Age légal de départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
Après le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 8 mois
En 1953	61 ans
En 1954	61 ans et 4 mois
En 1955	61 ans et 8 mois
En 1956	62 ans

L'âge de départ à la retraite qui permet de toucher automatiquement une pension à taux plein sera progressivement porté de **65 à 67 ans** en 2023, au même rythme de 4 mois par an, à partir du 1^{er} juillet 2016.

Par ailleurs, la durée de cotisation passera à 41 ans et un trimestre pour les générations 1953 et 1954, et à 41,5 ans en 2020.



Un projet injuste et inefficace

Ce projet s'inscrit dans la stricte ligne de l'austérité et de la rigueur. En clair, il s'agit de faire payer aux salariés le coût de la crise, en particulier en voulant leur imposer de travailler plus longtemps.

Cette réforme suppose une prévision de croissance et un niveau de chômage bien plus faible que celui de ces dernières années. C'est à ce titre qu'il est jugé irréaliste par de nombreux économistes. Le retour promis à un équilibre financier des caisses de retraite, à l'horizon 2018, est à l'évidence plus qu'improbable.

De plus, les 22 milliards financés par les seuls salariés (soit 85 % de la facture) ne manqueront pas de réduire la consommation, avec d'inévitables conséquences sur la croissance et l'emploi, ce qui rend le scénario gouvernemental encore moins crédible.

Pour FO, il est clair que la priorité a été davantage de répondre aux exigences des marchés financiers et des agences de notation, plutôt que d'assurer sur le long terme la pérennité financière de nos retraites.

Age de départ et niveau des pensions

Le projet de loi prévoit un passage progressif de l'âge légal de la retraite à 62 ans. **A partir de 2016, il ne sera donc pas possible, sauf carrière longue ou situation de handicap, de toucher sa retraite avant cet âge.**

Ceux qui n'auront pas tous leurs trimestres auront, comme actuellement, à subir une « décote » de l'ordre de 1,25% par trimestre manquant.

Pour ne pas avoir à subir cette décote, il faudra soit poursuivre son activité professionnelle pour avoir une carrière complète, soit différer la liquidation de sa retraite jusqu'à l'âge d'obtention automatique du taux plein. Encore faudra-t-il en avoir les capacités financières !

Et les carrières longues ?

Le dispositif dit de "carrière longue" sera maintenu.
Les salariés qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à la retraite entre 58 et 60 ans, sous réserve d'avoir la durée de cotisation requise, majorée de deux années.
En tout état de cause, en raison de l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, à terme, de moins en moins de personnes seront concernés.

Quid, pour les femmes, des trimestres supplémentaires par enfant ?

Ce dispositif est maintenu. Cependant conformément à la Convention européenne des droits de l'homme, depuis cette année la majoration pour les enfants se décompose en 4 trimestres attribués aux femmes au titre de la maternité, les 4 autres trimestres étant attribués aux parents au titre de l'éducation de l'enfant pendant les 4 années suivant la naissance ou l'adoption de celui-ci.

Sous certaines conditions, le père peut demander à bénéficier de cette majoration.

**Pour une vraie retraite,
un vrai travail, un vrai salaire !**

**Aujourd'hui et pour
les générations à venir,
40 ans c'est déjà trop !**

**« Nous ne payerons pas
les frais de la crise ! »**

Qu'en est-il de l'AGFF dont plus personne ne parle ?

Rappelons, que l'AGFF permet de financer les retraites complémentaires entre 60 et 65 ans. Reconduit à plusieurs reprises, son financement n'est pas assuré au-delà du 31/12/10. Le MEDEF a menacé plusieurs fois d'en suspendre le financement, ce qui impliquerait un abattement pouvant aller jusqu'à 22 % de sa retraite complémentaire pour les salariés qui liquideraient leur retraite avant l'heure. **De plus, le MEDEF commence à parler de repousser la retraite complémentaire à 63,5 ans.**

Un tel scénario serait une véritable provocation, car il reviendrait, sans l'avouer, à contraindre l'immense majorité des salariés à continuer de travailler au-delà de l'âge de départ en retraite.

Curieusement, le gouvernement est totalement muet sur ce sujet, pourtant crucial. Une chose est en tout cas certaine : compte tenu que dans le projet de loi, toutes les barrières d'âge sont impactées, ce dispositif s'appliquera sur la base du recul de l'âge ouvrant droit à une retraite à taux plein.
A suivre

Les jeunes sont très remontés, pourquoi ?

Par le biais de l'allongement de la durée de cotisation portée à terme à 41,5 ans, les jeunes sont de toute évidence frappés de plein fouet. Selon un sondage SOFRES, 69% d'entre eux sont inquiets pour leur retraite.

A l'heure actuelle, un jeune qui commence à travailler à 23 ans, ne pourra pas prendre sa retraite avant 64,5 ans, mais à condition de ne pas avoir connu d'interruptions de cotisations pendant sa carrière. Sinon, il devra lui aussi attendre 67 ans pour toucher une retraite à taux plein.

De plus, les primes accordées aux entreprises qui embaucheront des seniors risquent bien d'accroître encore leurs difficultés pour trouver un premier emploi. Ils savent, par ailleurs, que si un jour ils sont contraints de se constituer eux mêmes leur retraite, cela leur sera impossible en raison du niveau de leur salaire.

FO refuse sans concession le recul social que veut nous imposer le gouvernement. FO préconise une réforme fiscale juste et équilibrée qui doit passer par une plus juste répartition des richesses. Voici nos propositions chiffrées qui permettraient d'assurer le financement des caisses de retraites pour les générations futures :

- taxation des profits non investis (une taxe de 5 % représente 5 milliards d'euros)
- compensation intégrale des exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (1 milliard d'euros)
- cotisations retraites sur l'intéressement et la participation (3 milliards d'euros)
- augmentation des salaires de 1 % (0,65 milliard d'euros)
- hausse des cotisations retraite de 1 % (4 milliards d'euros)
- de véritables mesures pour de l'emploi : 1 million d'emplois représentent 3 milliards de cotisations salariales.

FO REFUSE D'ADHERER AVEUGLEMENT AU « PRET-A-PENSER » ...

- Reporter l'âge légal de départ à 60 ans n'est pas incontournable, selon le COR, en agissant sur le seul levier de l'âge de départ en retraite, les besoins de financement ne seront assurés qu'à hauteur de 15%.
- Le premier problème à régler pour résoudre le financement des retraites est celui du chômage et du sous-emploi.
- Selon le journal le Monde : « Les Français se trouveraient du point de vue des paramètres de la retraite, dans l'un des systèmes les moins favorables des pays industrialisés ».
- Croire que chacun pourra travailler sans problème jusqu'à un âge avancé, c'est considérer la forme physique et mentale d'un être humain comme une constante, c'est une ineptie contraire aux réalités physiologiques.
- 60 % des personnes qui font valoir leurs droits à la retraite ne sont plus en situation d'emploi.
- L'espérance de vie a augmenté entre 2008 et 2009 de 2 mois 13 jours pour les hommes et 1 mois 6 jours pour les femmes (source INSEE). On est loin de l'allongement du trimestre par an annoncé par le gouvernement.
- Le nombre d'années durant lesquelles on est en bonne santé ou sans handicap ou limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne est de 63,1 ans pour les hommes et de 64,2 pour les femmes (source INSEE)
- C'est la spéculation financière qui est un poids pour l'économie, pas les pensions versées aux retraités. En effet, ces derniers consomment et génèrent des activités productrices d'emplois.
- Un actif produit en moyenne 3% de richesses supplémentaires chaque année. Ce gain important de productivité profite aux entreprises et à leurs actionnaires, mais échappe en grande partie aux travailleurs.
- A vouloir à tout prix faire travailler les plus de 60 ans, on va assister à un transfert des charges vers la maladie et l'invalidité comme cela se produit déjà en Suède, au Danemark ou en Finlande.
- En ponctionnant les revenus des salariés, on réduit la consommation, la croissance et l'emploi. Cette décade des cotisants va donc pénaliser durement l'ensemble des caisses de protection sociale.

Pour FO, quelles sont les perspectives sur le long terme ?

Vouloir défendre notre système par répartition, en préservant le capital, en touchant le moins possible aux plus hauts revenus ainsi qu'aux entreprises est un exercice d'équilibriste.

Il est donc permis de s'interroger sur ce projet, dont la chance de réussite est très aléatoire. Ne répondrait-il pas à un souhait d'avoir à rouvrir le dossier dans quelques années, dans le but de durcir encore les conditions d'accès à la retraite ?

Pire encore, le but ne serait-il pas de jeter un discrédit définitif sur un système de retraite intergénérationnel solidaire et collectif pour préparer le terrain à une future privatisation des protections sociales ?

A la lumière des différentes réformes passées, aussi infructueuses les unes que les autres, nous craignons qu'à terme vole en éclat cet acquis social fondamental.

Pour toutes ces raisons, FO est déterminé à obtenir le retrait du plan gouvernemental pour son remplacement par une réforme viable, équilibrée et socialement juste.

Une certitude : une hausse de la durée des cotisations et une baisse des pensions

Avec ce projet, le double but du gouvernement est atteint. Au-delà du recul de l'âge de la retraite, de nombreux salariés usés, connaissant des problèmes de santé, parfois incapables de supporter les conditions de travail imposées dans les entreprises, les conditions de transport, partiront avant l'âge légal, donc avec une retraite minorée.

Une réalité insupportable ...

Nous aspirons tous « à profiter quelques années de notre retraite ». Pourtant, triste évidence, le recul de l'âge de la retraite signifiera qu'un plus grand nombre d'entre nous ne profiteront jamais de leur retraite.

**ENSEMBLE REFUSONS
LE TRAVAILLER PLUS
POUR VIVRE MOINS***

* Statistiquement, le recul de l'âge de la retraite réduit l'espérance de vie



*Une mobilisation d'ampleur est indispensable.
L'action commune doit s'organiser sur la base
de l'exigence du retrait de ce projet
socialement injuste.*

FO est déterminée sur cette base.

LE 7 SEPTEMBRE

**POUR UN VRAI DROIT A
LA RETRAITE A 60 ANS,
SANS ALLONGEMENT DE
LA DUREE DE COTISATION,
EXIGEONS LE RETRAIT DU
PLAN GOUVERNEMENTAL.**

RETRAITES

***Appel de toutes les confédérations
à une journée nationale
de mobilisation et de manifestation
le mardi 07 septembre 2010.***

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

NE(E) LE : A :

ADRESSE :

GROUPE : N°

AGENCE : N° ACI N°

NIVEAU : TEMPS PARTIEL : (Précisez votre proportion de temps partiel)

DESIRE ADHERER A FORCE OUVRIERE.

PARIS, LE..... SIGNATURE :

A RETOURNER A LA PERMANENCE FORCE OUVRIERE DES AGENCES PARISIENNES DE BNP PARIBAS - ACI : CSD02G1
Adresse postale : FO agences parisiennes BNPP Immeuble Clignancourt – 32, rue de Clignancourt – 75018 Paris